



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 7 juillet 2017

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard VOUGNON, Alain ROSET, Christian DYSSLI, Bernard MERGER, Audrey VUILLEMIN, Mohammed OUBENAÏSSA, Jean-François BERTIN, Marie José VERGON-TRIVAUDEY.

Procurations : Jean-Luc GUILLAUME à Alain Roset, Daniel MOINE à Mohamed Oubenaïssa

Absents excusés : Jean-Luc ROYER, Philippe MOREL, Leonel MOUNOUSSAMY, Marine MARTIN-JARY

Secrétaire de séance : Alain ROSET

Date de la convocation : 30 06 2017

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Suffrages exprimés : 10

1/ INFORMATIONS

• Recrutement

Mme GIRARDOT a été recrutée mi-juin, à l'essai jusqu'au 30 juin pour succéder à Françoise POIREY.

Après un premier point fait avec le Maire et compte tenu de la courte durée de la période d'essai, il est convenu de prolonger son contrat à durée déterminée jusqu'au 31 juillet.

Par ailleurs, le changement de qualification de personnel et le changement d'horaire ont été présentés au comité technique paritaire (CTP). Du fait de la baisse de qualification et de la diminution d'horaire proposées pour le nouveau poste, le CTP a émis un avis défavorable à ces changements. Une deuxième réunion du CTP a été demandée avec la production d'un courrier argumenté. Les changements ont été validés lors de ce deuxième examen.

• Halte-garderie

Le contrat de Mme JOLY, directrice de la halte garderie, arrive à son terme et il convient de procéder à un recrutement pour lui succéder. Son assistante Aurore MOREL, pour des raisons essentiellement financières, ne souhaite pas prolonger son contrat pour une année supplémentaire. Deux recrutements ont donc été lancés. Quatre candidates (2 infirmières et 2 éducatrices jeunes enfants) ont déposés leur dossier et trois font l'objet d'une période d'immersion dans la structure, la quatrième étant enceinte avec un congé de maternité commençant début octobre.

Concernant la fréquentation de la halte, elle s'établit comme suit :

1 908 h pour le premier semestre 2017 à comparer aux 1 225 h du premier semestre 2016 et aux 2 900 h du premier semestre 2015. 15 à 22 enfants fréquentent régulièrement la halte. Il faut saluer le gros effort réalisé par l'équipe pour redynamiser la structure.

• Restriction de l'usage de l'eau.

Un arrêté préfectoral daté du 5 juillet restreint l'usage de l'eau potable sur le département.

• Travaux

Les chantiers départementaux ont terminé l'aménagement du terrain de boules, le bouchage des trous sur la chaussée, la réfection partielle du chemin de l'Essarts Buzon. Il reste à effectuer l'élagage des branches obstruant les filets du terrain de sport côté RD8.

- **Attribution logement**

M. MEUTERLOS libérera son appartement de type 4, fin juillet.

Le CCAS s'est réuni pour procéder à l'attribution d'un logement disponible dans la maison de Mollans. Quatre dossiers ont été déposés, trois par des femmes seules et un par un duo de jeunes étudiants. Le logement a été attribué aux jeunes étudiants, frère et sœur, récemment orphelins de leur mère décédée subitement chez laquelle ils habitaient. Etant également orphelins de leur père, ce sont leurs frères et sœurs qui les aideront et se porteront caution. L'état des lieux sera effectué le 31 juillet.

- **Columbarium**

La marbrerie FRANZI met la dernière main à l'installation du nouveau columbarium. Le chantier sera terminé samedi 8 juillet.

- **Projet éducatif territorial**

Le projet éducatif territorial, réalisé il y a trois ans a été mis à jour pour la période 2017-2018. Il présente les communes, la répartition des classes, les atouts et contraintes de nos territoires, les objectifs des NAP...

Il sera transmis au rectorat.

Le conseil est appelé à délibérer sur le contenu du projet éducatif.

Le projet est adopté à l'unanimité.

- **Conseil d'école.**

Il a eu lieu le 17 juin. A noter le départ à la retraite de Mme GLORIOT enseignante spécialisée et de Mme DODIN dont la classe est supprimée à Noironte.

La fermeture conditionnelle (comptage en septembre) d'une classe s'est transformée en fermeture définitive.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2017-2018 seront de 130 enfants. Les classes seront donc constituées de 26 élèves en moyenne.

Les projets de classe pour Chauenne : spectacle planète mômes et sortie à Arc et Senans.

Fête du centième jour d'école, piscine et sortie à Arc et Senans pour Audeux.

- **SIVOM.**

IL convient de nommer un(e) délégué au SIVOM suite à la démission de Céline. Marie-José VERGON TRIVAUDEY est proposée pour prendre la succession de Céline.

Le conseil est appelé à délibérer sur la candidature de Marie-José au poste de délégué de la commune de Chauenne au SIVOM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **ACN**

Trois réunions ont eu lieu récemment :

1/ Rencontre avec la CAGB pour redéfinir la mission d'accompagnement dans le projet d'école intercommunale.

Première piste : étudier à nouveau les perspectives offertes par Noironte

Deuxième piste : Chauenne. Etudier la possibilité d'une extension du bâtiment existant et la possibilité d'utiliser un bâtiment annexe (maison Vougnon).

LA CAGB étudiera les aspects économique et juridique.

Audeux et Chauenne étaient présents à cette réunion.

2/ Rencontre des enseignants du RPI à Audeux.

Etaient présents les maires des 3 communes et un représentant du SIVOM pour chaque commune.

Présentation de la démarche aux enseignants et exposé de la réactivité des communes sur le projet.

Le problème de l'instituteur seul sur Noironte est posé. Comment gérer un éventuel empêchement de l'instituteur ?

3/ Rencontre du directeur académique le mercredi 5 juillet.

Participaient à cette réunion les 3 maires plus Xavier BULIARD représentant le SIVOM.

Trois points ont été abordés :

a – Compte tenu des effectifs prévisionnels, la fermeture conditionnelle de la classe de Noironte est transformée en fermeture définitive pour la rentrée 2017. La réouverture pourra être envisagée si les effectifs atteignent 27 élèves en primaire et 30 élèves en maternelle.

b – Maîtres E

Nous avons manifesté nos interrogations sur la présence de 2 maîtres E dans les locaux d'Audeux. Leur intervention concerne un périmètre plus large que notre seul RPI. Bien que les communes desservies ne soient pas obligées de participer, cette charge pourrait être répartie sur l'ensemble des collectivités. Le rectorat appuiera la démarche de demande de participation en fournissant la liste des écoles concernées.

c – Projet d'école intercommunale

Le directeur académique remercie les communes pour leur démarche de consultation et pour le partage de l'objectif commun de mise en place d'un regroupement des classes sur un même site. Le rectorat considère que la présence de 5 classes est un minimum pour un regroupement et suggère de procéder à une étude démographique. Il lui a été répondu que cette étude a été faite et qu'elle lui serait transmise.

M. RENAULT suggère qu'une convention soit signée entre le rectorat et les communes actant la volonté d'aller vers une école intercommunale, ce qui permettrait à la préfecture de réserver les crédits DETR.

Concernant le site de Chauenne, Mme BOUILLER émet des réserves quant à la localisation du projet. Une position géographique plus centrale, sur Noironte, serait davantage favorable. Par ailleurs, Mme BOUILLER se dit réservée sur la traversée de la route entre l'école actuelle et le projet sur la maison Vougnon.

Une nouvelle rencontre aura lieu à l'automne pour faire le point sur l'avancement du dossier et étudier le contenu d'un projet de convention avec les services de l'académie.

- **Assainissement secteur Varennes**

Les habitants ont été rencontrés pour leur proposer les 3 variantes étudiées pour l'aménagement du secteur.

- Variante n° 1 : création de 250 m de nouveau linéaire avec conservation d'une partie de l'existant.

- Variante n° 2 : création de 400 m de nouveau linéaire sous domaine public exclusivement. La profondeur du réseau des Varennes est de 4 m. Il y aura donc nécessité de faire une tranchée de 2,50m de large au minimum et donc de reprendre toute la chaussée avec pour conséquence des coûts élevés.

- Variante n° 3 : création de 390 m de nouveau linéaire.

La variante n° 1 semble la plus favorable techniquement et financièrement.

- Techniquement parce qu'elle permet de connecter toutes les maisons en passant sous le domaine public par la création d'un nouveau réseau rue des Varennes. Une seule exception cependant, la maison de M. GIRARD restera connectée comme aujourd'hui en passant sur la propriété de M. THIELLEY. Une convention officialisant le passage devra être signée entre les deux propriétaires.

- Financièrement parce qu'elle est la moins consommatrice de nouveau linéaire.

L'objectif est de profiter de l'aménagement du lotissement des rives de la Lanterne pour se connecter sur son réseau et pour régler la question du passage sous domaine privé du réseau aux Varennes.

- **Projet rives de la Lanterne**

Le permis d'aménager est à l'étude. Le PLU prévoit d'aménager sur le site du lotissement un espace collectif et un espace de collecte des eaux superficielles.

La proposition présentée par NEOLIA pour l'aménagement de ces espaces n'emporte pas l'assentiment de la commune (espace réduit de 400 m² accueillant à la fois l'espace collectif et le bassin de rétention).

La proposition de déplacer la limite de zone humide en bordure de la Lanterne pour gagner du terrain ne convient pas non plus puisque nous sommes en zone naturelle et en zone humide.

La commune reste cependant intéressée par l'acquisition d'une bande de terrain le long de la Lanterne pour conserver un accès au ruisseau.

Il est proposé de conventionner avec NEOLIA pour que la commune acquière une bande de 5 m en bordure de la Lanterne et un espace collectif dans le prolongement représentant une surface de 1050 m² pour 500 € HT hors frais de notaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H30

Le Maire,
Bernard VOUGNON